

Lac-Supérieur



Province de Québec  
MRC des Laurentides  
Municipalité de Lac-Supérieur

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-641  
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

Le conseil municipal a adopté à sa session ordinaire tenue le 9 septembre 2022, le Règlement numéro 2022-641 relatif au stationnement et à la circulation.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2022-641 au bureau administratif de la municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022, entre 8h et 17h.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2022

Anne-Marie Charron  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe